# LA VIE AU VILLAGE

## LES VAROIS VERS LES AUTRES

**« Farfouille » à la Salle Polyvalente**

Le dimanche 2 mars aura lieu, toute la journée et comme chaque année, une grande « Farfouille » organisée par l'Association « Les Varois vers les Autres ». Au cours de cette journée, de nombreux vêtements, pour adultes et enfants, seront vendus au prix de 10 F., la somme obtenue étant utilisée par l'Association pour secourir les personnes en difficulté.

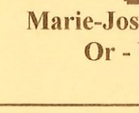

## DU JAZZ... ET DU MEILLEUR !

**Yvan BELMONDO COLE TIME QUINTET**

C'est le vendredi 14 mars, à 20H30, qu'aura lieu, à la Salle Polyvalente, ce concert de très bon jazz, assuré par le Quintet Yvan BELMONDO, de Solliès-Toucas.
M. Belmondo dirige plusieurs orchestres, très renommés, non seulement dans la région, mais également dans toute la France et même au-delà de nos frontières.

## DECES

Nous avons le regret de vous informer du décès de Madame Françoise DI MEGLIO survenu le 27 janvier et de Monsieur André LEGENNE survenu le 16 Février dernier. Nous présentons aux familles nos sincères condoléances.

## NAISSANCES

C'est avec plaisir que nous souhaitons la bienvenue à Thomas BOTTEY né le 01 janvier, Tristan DEBONO né le 20 janvier et à Mélanie ETEVENARD née le 12 février dernier.
Nous présentons nos sincères félicitations aux parents et aux grands-parents.

## PETITES ANNONCES

Marie-Jos du Bar des Amis Perdu Gourmette en Or - Valeur sentimentale Récompense
tél : 04.94.72.21.85

## SOIREE « DIAPORAMA » DU 14 FEVRIER

Ce fut une soirée inoubliable pour tous les spectateurs présents...et ils étaient nombreux !
La projection des gouaches de M. Paul CEZE, sur fond musical et paroles de M. BOUERY fit revivre pour tous, en l'espace d'une heure, la « Belle époque » des trains à vapeur.
Nous avons pu voyager, grâce à ces belles gouaches, d'un grand pouvoir évocateur, sur les trois lignes qui existaient alors :
- La ligne Nice-Digne (le Train des Pignes), la seule qui fonctionne à nouveau ;
- Celle qui partait de Draguignan pour traverser le Haut Var vers Veynes ;
- Et enfin le train du littoral qui longeait la mer de Toulon à Agay, et qui, s'il existait actuellement, serait tellement plus agréable que les routes encombrées de l'été.
Attendris, le coeur rempli de nostalgie, bien des personnes présentes ont tenu à féliciter M. Cèze et M. Bouery, en soulignant tous les souvenirs que ce spectacle évoquait pour eux.
M. Cèze nous a promis de venir présenter prochainement son deuxième film : « Où sont passées les neiges d'antan ? », un problème technique en ayant empêché la projection ce même soir. Une autre soirée émouvante en perspective !

## MISE AU POINT

Plusieurs habitants du village nous ont fait savoir qu'ils avaient été démarchés par une Société des Alpes Maritimes. Cette société propose divers travaux d'étanchéité de toiture et de traitement des charpentes.
Nous précisons que cette entreprise ne peut en aucun cas se prévaloir d'une quelconque recommandation de la Mairie, pour laquelle elle n'a par ailleurs, réalisé aucun travaux.

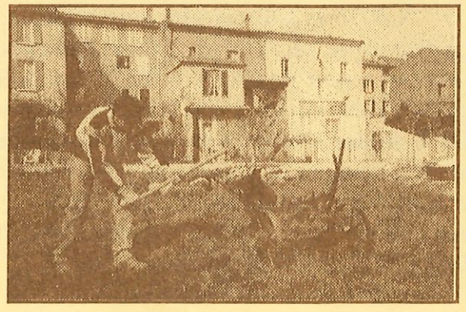

Il est des objets qui ont une âme. En offrant à la Commune un magnifique brabant Monsieur Emile LEYDIER nous rappelle à ce devoir de mémoire envers ceux qui ont fait le village que nous aimons aujourd'hui.
Cette invention moderne en son temps, qui fut une petite révolution dans l'art du labour a bien vite vécu.
Cette « charrue » a trouvé sa place sur l'aire des Ferrages, au centre d'un territoire qu'elle a longuement sillonné et façonné.

# SAINTE-ANASTASIE

**BULLETIN MUNICIPAL**

*FEVRIER 1997*
N°87

## LE MOT DU MAIRE

Qui à Sainte-Anastasie, ne s'est arrêté un jour admiratif, devant une façade verdoyante, un jardin multicolore ou une cascade parfumée jaillissant d'une fenêtre ?
Souvent, nous avons salué ces initiatives individuelles concourant à l'embellissement de notre village sans pour autant nous sentir plus directement concernés.
Cette année, à l'approche du printemps, le Conseil Municipal a souhaité voir notre commune adhérer au concours « Villages Fleuris » organisé chaque année par le Conseil Général du VAR.
Il s'agit dans ce cadre, d'encourager, de distinguer et de récompenser nos jardiniers décorateurs les plus méritants et de répondre ainsi à un souhait déjà souvent exprimé.
Il va de soi enfin, que ce concours « Ste-Anastasie fleuri » sera jugé par un jury parfaitement indépendant, ne comprenant pas que des élus, bien qu'il semble encore douteux qu'il puisse, comme cela m'a été demandé, être présidé par « Michel LIS Le Jardinier ».

Jean-Pierre MORIN

## INFORMATIONS UTILES

### POLICE MUNICIPALE

**Pendant les heures ouvrables s'adresser ou téléphoner à la Mairie au 04.94.69.64.40.** En dehors des heures ouvrables et en cas d'urgence, téléphoner au Gardien de Police Municipale :

**( 04.94.72.27.82.**

**Enfin, pour les événements graves (incendie, accident, désordre...) ou en cas de non-réponse aux numéros précédents, appeler le 18 (Pompiers) ou le 17 (Gendarmerie)**

### ASSISTANTE SOCIALE

**Mme Véronique MARIN, Assistante Sociale, tiendra sa permanence le vendredi 7 Mars 1997, de 10 heures à 12 heures, à la Mairie.**

### ENTR'AIDE SOCIALE DU VAR

**Mme BENOÎT Marie-Pierre assurera sa permanence à la Mairie, le jeudi 6 Mars 1997 de 10 heures à 12 heures : aide à domicile, retraités, malades, infirmes (aide ménagère).**

### ASSOCIATION AIDE ET SERVICE A DOMICILE

**La prochaine permanence aura lieu le Vendredi 7 Mars en Mairie de 14 heures à 16 heures.**

### BIBLIOBUS

**Pendant la suspension temporaire du service du Bibliobus, le prêt de livres sera assuré par la Commune le mercredi 26 Mars à l'ancienne Mairie de 14 H à 16 H.**

### PHARMACIES DE GARDE

**Du samedi 22/02, 19 heures au samedi 08/03, 09 heures :**
**-appel préalable au 04.94.07.08.08 (standard).**
**Du samedi 08/03, 19 heures au samedi 15/03, 09 heures :**
**-appel préalable au 04.94.33.98.23 (Phcie de Méounes), ou au 04.94.07.08.08 (standard) pour une autre Pharmacie.**
**Du samedi 15/03, 19 heures au samedi 12/04, 09 heures :**
**-appel préalable au 04.94.07.08.08 (standard).**

### DECHARGE CANTONALE DE LA ROQUEBRUSSANNE

**(Après le rond-point du Collège de Garéoult, prendre la direction de La Roquebrussanne).**
**Du Lundi au Vendredi**
**-8 H à 12 H- -13 H 30 à 16 H-**
**Samedi et Dimanche**
**-8 H à 12 H-**
**Pour vous débarrasser de tout ce qui n'est pas « monstres », c'est-à-dire ce qui ne peut trouver place dans une malle de voiture.**

### QUALITE DE L'EAU DE BOISSON DU RESEAU PUBLIC

**(Analyse du 17 Janvier 1997)**
**Eau de minéralisation importante, microbiologiquement conforme pour les paramètres recherchés.**

### INTERVENTION SUR LES RESEAUX PUBLICS D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

**Numéro d'appel : 04.94.86.34.61.**
**puis numéro donné par le répondeur**

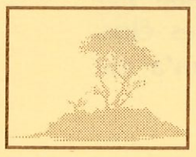

### DEBROUSSAILLEMENT

**Comme le temps passe !**
**De mois en mois l'hiver s'achève et avec lui le temps imparti aux opérations de débroussaillement.**
**En effet, à partir du 15 Mars, si vous n'avez pas achevé ce nettoyage préventif il vous faudra demander à titre dérogatoire une autorisation au Maire. Après le 15 Avril des agents de l'O.N.F. vérifieront sur place les suites données à leurs observations effectuées il y a quelques mois.**

## CLUB DES CIGALES

**L'Assemblée Générale du Club s'est tenue cette année le 18 Janvier en présence, comme à l'accoutumée, de M. MORIN, Président d'Honneur. La plupart des adhérents étaient présents et les nouveaux venus portèrent leur nombre à 122.**
**Après les voeux traditionnels à l'adresse de chacun, Madame Sylvie ROY, Présidente, tint à nous faire partager sa satisfaction devant le bilan positif de l'année écoulée, tant sur les plans artistique que financier.**
**Les déplacements et animations diverses ayant -semble-t-il- réussi à maintenir l'amicale ambiance appréciée de tous, le programme pour les mois à venir fut donné avec, en innovation, une sortie sur trois jours dans les Cévennes les 5, 6 et 7 mai prochains.**
**La bonne gestion financière du club -approuvée par M. CUILLERIER, commissaire aux comptes,- nous a permis de procéder à l'exécution des travaux d'agrandissement du local mis à notre disposition par la Commune, ainsi que cela avait été envisagé en 1996 à pareille époque.**
**Le quart du Conseil d'Administration fut renouvelé, comme il se doit, M. André FABRE remplaçant Mme PALLO, démissionnaire.**
**Le Bureau, quant à lui, fut reconduit à l'unanimité.**
**Tombola, goûter et danse, avec l'orchestre « Quatro Rétro », contribuèrent à clore agréablement cette sympathique réunion.**

**BLOC-NOTES**
**- Dimanche 9 mars, le « Loto des Cigales » à 14H30 à la Salle Polyvalente.**
**- Lundi 17 mars, visite du centre de Cadarache.**
**- Jeudi 10 avril, excursion à Saint-Jean-Cap Ferrat et Villefranche.**
***Pour ces deux dates, des précisions complémentaires vous seront fournies par voie d'affiches et courrier.***
**- Lundi 5, Mardi 6 et Mercredi 7 mai, voyage dans les Cévennes :**

- **1er jour, départ de Sainte-Anastasie, déjeuner aux environs de Lodève, visite des caves de Roquefort. Arrivée en fin de journée à La Jonte. Soirée « diapositives ».**
- **2ème jour, excursion au Mont Aigoual, visite des grottes de Dargilan. Soirée dansante.**
- **3ème jour, visite du cirque de Navacelles.**

**Prix pour les 3 jours : 1 075 F.**

**Au-delà de 25 personnes, prix dégressif, jusqu'à 800 F. dans le cas de 35 inscriptions.**
**Réservations au 04.94.72.20.33. Les inscriptions seront closes le 15 mars 1997, avec un acompte de 175 F. par personne. Les non-adhérents au club seront acceptés.**

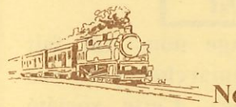

## ASSOCIATION DU TRAIN TOURISTIQUE CENTRE VAR

### COMMUNIQUE

**Notre Association, crée en 1994 (journal officiel n°23 du 8 juin 1994), a pour but de faire circuler des trains touristiques sur la vieille ligne de Carnoules à Brignoles, et de créer une animation dans les gares du parcours, apportant ainsi au Centre Var, un nombre appréciable de touristes.**
**A cette fin, un Syndicat Intercommunal à vocation unique (S.I.V.U), a été constitué, impliquant les communes du parcours.**
**L'Association possède d'ores et déjà le matériel roulant suivant :**
**- Deux autorails (dits « Picasso ») :**
**X 3976 ex Guitres-Marcenais (Gironde) et X 3810 ex Sabres-Labouheyre (Landes)**
**- La remorque XR 7564 (de Sabres-Labouheyre)**
**-Un locotracteur FAUVET-GIREL de 250 ch. de 1953 ex embranchement militaire de BOURGES).**
**Une convention avec la SNCF est en cours de négociation.**
**Afin de mener à bien ses projets, l'Association du Train Touristique du Centre Var a besoin de l'aide de tous les amateurs de chemin de fer : aide technique pour l'entretien du matériel et aussi aide financière par la cotisation de membre (150F l'an).**
**Pour tous renseignements, contactez Jean-Claude BELLET, « Le Bastidon », avenue Balestrazzi, 83390 CUERS, Tél : 04.94.48.62.40.**

***Le Président -M. BELLET***

4. Questions diverses :
Mme ROY évoque la possibilité de se réunir entre clubs pour préparer le téléthon et de s'en occuper dès à présent, plutôt que d'attendre au dernier moment.
M. MORIN propose d'en parler lors de la prochaine réunion de la commission ; que chacun apporte ses idées.
Mme TIFRA propose que pour la fête du sport en mai, chaque club sportif prépare une réalisation. Pour cela, M. MORIN propose une réunion des clubs sportifs le vendredi 21 mars à 18 heures.
Sono : Depuis longtemps, une sono avait été achetée et mise à la disposition des associations. Il serait peut-être souhaitable de la remettre au jour et de la faire réparer, si elle en a besoin.
Problème du Club de Boules : Le Club de boules n'a plus d'existence réelle, une remise des comptes et une nouvelle élection sont à envisager préalablement à tout redémarrage.
Proposition : Il est prévu de proposer que la Commission Municipale des Sports et Loisirs puisse avoir ses fonctions étendues à l'organisation de certaines manifestations et à la gestion de matériel commun. *L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 30.*

## SECTION VOLLEY-BALL

Les joueuses et joueurs de l'équipe de Volley-ball de Ste-Anastasie entourés de Monsieur le Maire Jean-Pierre MORIN et de l'adjoint au sport, Monsieur JURAVER, ont débuté l'année en savourant la galette des rois de la section.
Les voeux émis par le président tendent à une orientation d'une équipe au niveau cantonal.
Le Président remercie Monsieur LESSOU entraîneur et trésorier pour son rôle majeur au sein de la section, il remercie aussi l'ensemble des joueuses et joueurs pour leur persévérance tout au long de l'année écoulée pour former un groupe soudé tant au niveau sportif qu'humain. Le bureau remercie Monsieur le Maire ainsi que le Conseil Municipal pour leur soutien. Il est toujours possible de rejoindre notre groupe, pour ce faire, rendez-vous le mercredi à 19H30 à la salle polyvalente de Ste-Anastasie.

Le Président - B. SCLAFANI

## COMBATTANTS VOLONTAIRES

L'Assemblée Générale de la Section des Combattants Volontaires de FLASSANS-BESSE-STE-ANASTASIE aura lieu le mercredi 19 mars à 17H45 à l'ancienne mairie.
Ordre du jour : Rapport moral, rapport financier, renouvellement du bureau, questions diverses, objectifs 97.
Toutes les personnes titulaires de la carte du combattant sont cordialement invitées à participer.

Le Président - Gérard VANINSBERGHE

## LE SOUVENIR FRANCAIS

Le Président du Comité du Souvenir Français de Ste-Anastasie, Monsieur Gérard VANINSBERGHE sera officiellement investi dans ses fonctions par Monsieur le Contre-Amiral J. ALBOUY, Délégué Général pour le Département du VAR le Dimanche 23 mars 1997.
Rassemblement à 11 heures au cimetière de la commune pour un dépôt de gerbe au monument du Souvenir Français.
Cérémonie d'investiture à la salle polyvalente à l'issue de ce rassemblement.

## A.S.L. SECTION BASKET-BALL - PROGRAMME DES MATCHES A DOMICILE

- POUSSINES (Poule 1) Samedi 15 Mars 1997 STE-ANASTASIE-GRIMAUD
- POUSSINS (Poule 3) Samedi 22 Mars 1997 STE-ANASTASIE - ST RAPHAEL



# CHRONIQUE MUNICIPALE

## COMPTE RENDU
## DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 13 FEVRIER 1997

Sous la Présidence de M. MORIN, Maire.
PRÉSENTS : MMES LAURENT, BOCQUET, MM. LALANDEC, BROSSAUD, CUENOT, RAYNAUD, FADDA, JURAVER, CORBIER, REMY, ISTRIA.
ABSENTS :M. ABELLO, donne procuration à Mme BOCQUET ; M. TOSELLO.

### CONTRIBUTION A UNE SIGNALISATION « COTEAUX VAROIS »

Le Syndicat des vins de Coteaux Varois dont le siège social est sis à l'abbaye de la Celle vient de solliciter les communes de son aire de production en leur demandant de participer au financement d'une mise en place de panneaux « Coteaux Varois »
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité de participer à cette opération signalétique pour un montant de 3015 F. TTC.

### MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN

Lors d'une précédente réunion le Conseil Municipal a émis un avis de principe favorable à la mise à disposition de l'association « Les Cavaliers de l'Issole » d'un terrain sis au quartier Pré de Naples cadastré Section A N° 644 et 645.
Aujourd'hui, après concertation, le Conseil Municipal confirme à l'unanimité son avis favorable et autorise le Maire à signer la convention liant la Commune de Ste-Anastasie à l'Association « Les Cavaliers de l'Issole ».

### CHANGEMENT DU SIEGE SOCIAL DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRIFICATION

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, compte tenu du changement de secrétaire du syndicat intercommunal d'électrification à compter du 1er janvier 1996, le secrétariat se trouve désormais à la mairie de Forcalqueiret. Il y a lieu de transférer le siège du syndicat en Mairie de Forcalqueiret.
Après avoir ouï l'exposé du Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter le transfert du siège social du Syndicat Intercommunal d'Electrification du canton de La Roquebrussanne en Mairie de FORCALQUEIRET.

### ELECTION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN D'ORGANISMES INTERCOMMUNAUX APRES LE DECES D'UN ELU.

Après le décès de Monsieur Robert DEHAYE, 2ème Adjoint chargé des finances, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité pour le représenter au sein des instances intercommunales les délégués suivants :
SIVOM de l'ISSOLE : M. Aristide JURAVER comme délégué suppléant ; SIVU du VAR EN TRAIN : M. Alexandre ISTRIA délégué titulaire.

### COMPOSITION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET DU BUREAU D'ADJUDICATION

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, qu'il y a lieu d'élire les membres titulaires et suppléants de la Commission d'appel d'offres et du bureau d'adjudication compte-tenu des articles 33 et 34 de la loi n°92-125 du 15/12/1992 d'orientation sur l'administration territoriale modifiant l'article 279 du Code des Marchés Publics.
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'élire comme membres de la Commission :
Membres Titulaires :
M. Michel CUENOT, M. Alexandre ISTRIA, Mme Marie LAURENT
Membres Suppléants :
M. Jean-Baptiste ABELLO? M. Joseph FADDA, M. Lucien REMY
étant entendu que le Maire est Président de droit et en cas d'empêchement sera remplacé par Mme Yvonne BOCQUET.

Cette délibération annule et remplace celle en date du 28 juin 1996 N°33/96, visée le 10 Juillet 1996 par la Sous-Préfecture de Brignoles.

## ETABLISSEMENT D'UNE SERVITUDE PUBLIQUE ACCORDEE PAR M. Gérard SAUZEDE A LA COMMUNE DE STE-ANASTASIE.

La réalisation du Chemin du Jas ayant mis en évidence la nécessité d'une rectification minime de son assiette, la Commune a dû envisager en concertation avec les riverains une modification du tracé initial.

M. Gérard SAUZEDE ayant fait connaître son accord, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, autorise le Maire à signer l'acte notarié correspondant et toute pièce se rapportant à cette opération.

## CREATION D'UN S.I.V.E.D.

Le Maire informe le Conseil d'un projet de création d'un Syndicat Intercommunal de Valorisation et d'Elimination des Déchets.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas s'associer à ce projet.

## COMPTE RENDU ANNUEL DE LA GESTION DE L'EAU

### EXAMEN DU BILAN DU DELEGATAIRE (SEERC)

Le contrôle de la Commune sur le délégataire est indispensable. Des obligations de transparence sont prévues comme l'obligation de reddition des comptes.

Le délégataire est obligé de produire à la commune un rapport comportant les comptes retraçant la totalité des opérations correspondant à l'exécution de la délégation (loi du 8 février 95).

En application de ce texte, le Maire présente le rapport d'activité et le compte-rendu financier des services de l'eau et de l'assainissement de la société fermière correspondant à l'exercice 1995.

## PRIX DE L'EAU

En application de la loi du 8 février 1995 (loi sur l'eau) le Maire informe le Conseil Municipal sur le Prix de l'eau pratiqué par la Commune en 1995.

*VARIATION ANNUELLE 1995 DU PRIX DE L'EAU (94-95)*

En 1995, les prix de l'eau pratiqués sur la Commune ont subi l'évolution suivante :

Calculs établis pour une consommation de 120 m3

| | | EAU | | ASSAINISSEMENT |
|---|---|---|---|---|
| Prix Fermier | Prime Fixe | + 3,03 F | Prime Fixe | + 6.84 F |
| | M3 | + 4,20 F | M3 | + 13.20 F |
| Prix Syndicat | Prime Fixe | - | Prime Fixe | - |
| | M3 | + 0 F | M3 | - |
| Prix Commune | Prime Fixe | + 29,50 F | Prime Fixe | + 0 F |
| | M3 | + 0 F | M3 | + 0 F |
| Taxes et Redevances | | | | |
| | Agence de l'Eau (prélèv. eau) | + 4,80 F | | |
| | Fond National pour l'adduction d'eau | + 0 F | | |
| Total évolution entre 1994 et 1995 | | + 41,53 F | | + 20,04 F |

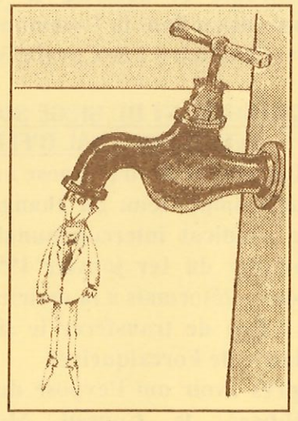

PLUS AUGMENTATION EN TAXES EAU ET ASSAINISSEMENT :

Agence de l'Eau
Pour Lutte contre + 32,40 F



# LA VIE ASSOCIATIVE

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DE LA COMMISSION EXTRA-MUNICIPALE DES SPORTS ET LOISIRS EN DATE DU 23 JANVIER 1997

ETAIENT PRESENTS :

M. MORIN, Maire ; M. BRUZZONE, Président du Basket ; M. GONNET, Président de Vouloir ; Mme LAURENT, Présidente des Randonneurs de SAINTE-ANASTASIE ; M. FADDA, Commission Municipale des Sports ; M. GUIGNIER, Président du Comité des Fêtes ; M. SCLAFANI, Président du Volley et du Foot ; M. VANDAELE, Président du Badminton ; M. GROSJEAN, Président des Boucles de l'Issole ; M. CUADRA, Président de la Gymnastique ; M. JURAVER, Conseiller Technique ; MM. HARTMANN et IVARS, Club des Jeunes ; M. PETITGAND, Club de Basket ; M. HENRIOT, Président du Vol Libre ; M. DE LESCAZES, Président du Club Equestre les Cavaliers de l'Issole ; M. Et Mme BARTHES, Club des Amis de la Musique ; Mme TIFRA, Présidente des Parents d'élèves.

ORDRE DU JOUR :

1. Procédure des demandes de subventions.
2. Calendrier et prévisions d'activités 1997.
3. Utilisation des installations sportives.
4. Questions diverses.

---

1. M. MORIN précise quelles sont les pièces à joindre aux demandes de subvention et donne le délai qui est fin février. Il demande à chaque Président de faire preuve de modération et de justifier ses besoins avec rigueur et économie. Le montant total des subventions attribuées en 1997 ne pouvant en aucun cas être majoré, il sera fait appel à une discussion répartitive entre chaque club.
2. A la suite d'une contestation, M. VANDAELE remarque qu'il faudrait que soit établi un calendrier des matches et compétitions. S'il y a désaccord, le problème est présenté à M. JURAVER et éventuellement porté devant la commission.

   Dates retenues :

   - le 02 mars : Farfouille des Varois Vers les Autres ; le 07 mars : Association Vouloir ; le 09 mars : Loto des Cigales ; le 01 mai : Rallye et jeux équestres ; Fête du Cheval (réservation du matériel) ; le 08 mai : Après la cérémonie au cimetière, Assemblée Générale du Basket ; le 23 mai : Assemblée Générale des Varois Vers les Autres ; le 12 juillet : Boucles de l'Issole ; week-end du 20 juillet : Fête Communale.
3. Utilisation des installations sportives :

   Après les actes de vandalisme récents, il est décidé de changer 3 clés et de les remettre aux Présidents d'Association. Chaque Président, chaque responsable doit être vigilant.

   M. SCLAFANI demande que le règlement intérieur soit modifié, afin que l'on puisse permettre aux enfants (Poussins et débutants) d'utiliser des ballons en mousse dans la salle des sports. Un essai sera effectué. Il est entendu qu'il s'agit « d'enfants de moins de 10 ans » et que cette tolérance ne concerne que les séances du mercredi lorsque le temps sera à la pluie.

   M. VANDAELE a remarqué plusieurs fois que la salle, après dégustation de pizzas, galettes ou autres, est restée sale et encombrée. Il demande que, après de telles séances, les utilisateurs effectuent immédiatement une remise en place et un nettoyage.

   Travaux envisagés dans la salle des Jeunes, demande de M. IVARS :

   - Pour éviter l'humidité, qu'un produit spécifique soit employé.
   - Poser, si cela est possible, un petit revêtement au sol, pour facilité l'entretien.

   Les membres du club effectueraient les travaux eux-mêmes.

## TRAVAUX REALISES SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL DU 15 JANVIER AU 15 FEVRIER

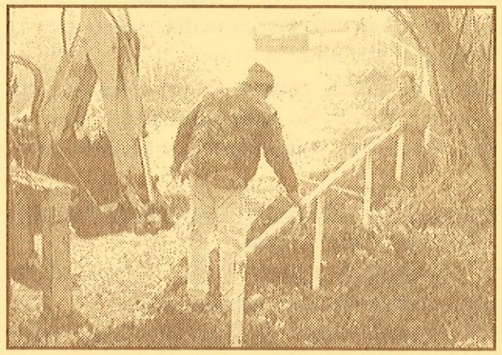

- **Nouvelle voie d'accès de la Rue du général De Gaulle au Pré de la Font. Installation de rambardes de protection à usage de balisage essentiellement.**

- **Ouverture du Chemin du Jas qui relie la Rue des Vendanges au Chemin de Bertrand Marin. Ce chemin a été prévu au POS pour assurer le désenclavement de cette zone dont l'urbanisation est en grande partie achevée. Mise en place de panneaux de signalisation.**

- **Débrousaillage au Pré de la Font entre la Rue A. Daudet, le canal de la source Loin et le Pont Neuf.**

- **Ancienne Mairie (appartement de fonction de la Poste) : Installation d'un extracteur d'air destiné à l'assainissement du logement (humidité).**

- **Réparation sommaire du chauffe-eau de la salle polyvalente pour supprimer les fuites dues à la corrosion. Un appareil classique de 200 litres sera installé aux lieu et place de l'ancien d'une capacité de 500 litres (!!!) dont l'usage n'est jamais apparu très utile.**

- **Eglise (propriété communale).**
  **Restauration du tambour d'entrée. Changement des boiseries endommagées, restauration des chambranles...**

- **Taille des arbres rue des Acacias.**

- **Propreté du village : L'équipe technique doit se charger de la propreté du village, ce qui réduit d'autant sa capacité d'intervention.**

- **Plantations : 10 mûriers-platanes sur le « petit-parking » du côté des escaliers.**

- **Transplantation de 2 mûriers-platanes de la classe préfabriquée à l'espace récréatif en raison du prochain début des travaux de la nouvelle école primaire.**

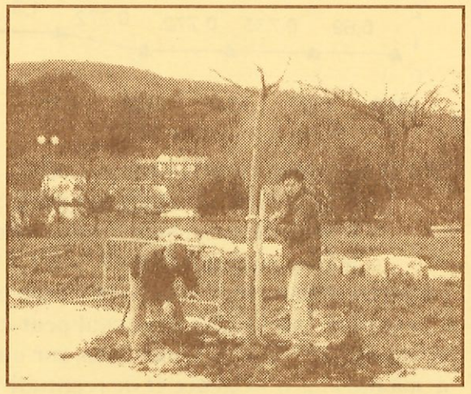

---

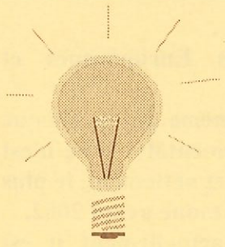

## ECLAIRAGE PUBLIC
## ELAGAGE DES ARBRES

**Lors de la dernière tournée d'entretien du réseau d'éclairage public, il a fallu changer une soixantaine de mètres de câble soit cassé, soit détérioré par les branches d'arbres.**
**Ce travail représente, outre le câble lui-même, les frais de main-d'oeuvre d'un après midi et de déplacement d'une nacelle depuis le Luc.**

**Le Code Rural dispose que les propriétaires riverains sont responsables des dégâts occasionnés par les branches de leurs arbres aux fils d'alimentation électriques, de téléphone et du réseau d'éclairage public.**
**Il leur revient donc de faire le nécessaire pour que de tels incidents coûteux pour la communauté, ne se reproduisent plus.**

## PARLONS INPOTS LOCAUX

**Quand, après un violent orage, les nids de poule ne sont pas rebouchés dès le lendemain, qu'une ampoule de lampadaire ne soit pas remplacée sitôt grillée... le responsable est immédiatement mis en cause par cette célèbre interrogation, ô combien méditée : « Mais que fait donc la Mairie ? »**
**Quand les avis d'imposition de taxes d'habitation ou foncière tombent, comme chaque année, une exclamation claque sec « Ca y est, la Mairie a encore augmenté les impôts ! » Sans discussion possible. Rien n'y fait ! Pourtant à l'intention de ceux, curieux de s'informer et de comprendre, schématisons le mode de calcul de ces deux impôts.**
**- Ils sont calculés par les services fiscaux sur une base tenant compte des caractéristiques de la maison : surface habitable, type de construction, éléments d'agrément, superficie du terrain...**
**- Depuis 1980, elle est réévaluée chaque année d'après l'évolution générale des loyers et les modifications éventuelles apportées à l'habitation, par exemple piscine, véranda, garage, atelier...**
**C'est donc sur cette base qu'est calculé l'impôt en fonction d'un pourcentage fixé par les Collectivités Locales : Commune, Département (Conseil Général), Région (Conseil Régional).**

### EVOLUTION DE LA TAXE D'HABITATION DE 1989 à 1996 (TAUX)

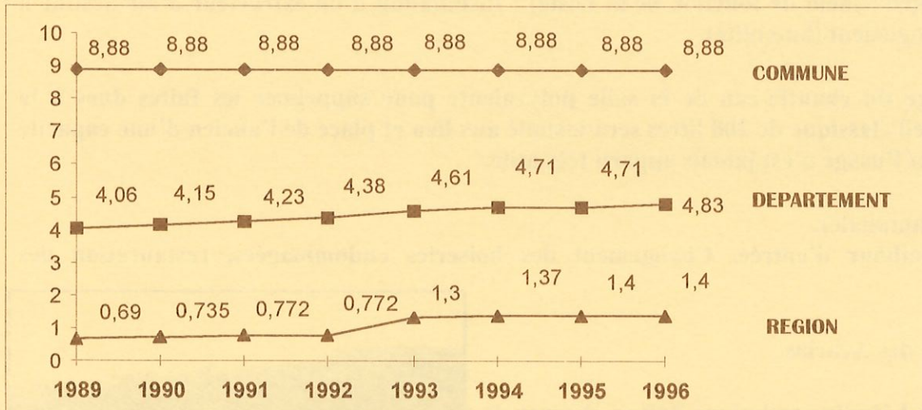


*Remarque :*
*Les importantes différences du montant des taux entre les trois collectivités territoriales résultent du nombre d'habitants sur lesquels porte l'imposition de 1350 environ pour la commune à plusieurs millions pour la région.*

**Nous constatons que sur cette période :**
**- le taux communal n'a pas varié : il est resté stable à 8.88 % ;**
**- le taux départemental est passé de 4.06 % à 4.83 % soit + 18.96 % ;**
**- le taux régional de 0.69 % à 1.4 % soit + 102.89 %.**
**La même démonstration peut être faite pour l'évolution de la taxe foncière.**
**Ces chiffres irréfutables mettront peut-être un terme à des affirmations souvent péremptoires, et doctorales fondées, pensons-nous, sur une lecture superficielle des documents fiscaux. L'objectivité demande plus d'exigence et de rectitude intellectuelle.**

---

## A LA MEMOIRE DU PREFET POUBELLE

**Nous parlons si souvent des « déchets ménagers » que nous éprouvons quelque retenue à les citer une fois encore. Pourtant les nouvelles du front ne sont pas bonnes !**
**La dernière en date nous est fournie par le projet quasi bouclé de « schéma départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés du Var ».**
**Nous y apprenons, entre autres, que le projet de traitement de la zone centre Var devra être agrémenté d'un incinérateur, ceci en application de diverses réglementations Européennes et Nationales.**
**Rien de bien préoccupant ni même qui ne choque le bon sens « écolo-environnemental » si ce n'est que le prix de la facture sera, et nettement, le plus lourd du Var : 623 francs par tonne avant 2002.**
**Pour mémoire, sachons qu'actuellement il est d'environ 210 F. par tonne dans notre secteur.**
**Il va sans dire qu'incinérateur ou non, cela va chauffer dans les chaumières.**